

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/58

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Procurations : 09

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle polyvalente de Saint-Hilaire les Places, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 septembre 2023

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. GOUDIER Jean-Louis (Procuration de M.DEVARISSIAS Philippe), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie (Procuration de M.RICHIGNAC Guillaume), ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mmes LACORRE Valérie (Procuration de M.CARPE Jean-Christophe), LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques (Procuration de M.DELOMENIE Bernard), Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine) et Mme VALLADE Sylvie (Procuration de M.DOGNON Jean-Bernard).

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BONNAT Christian, DEVARISSIAS Philippe, CARPE Jean-Christophe, MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon et DOGNON Jean-Bernard.

SECRETAIRE : Mme PRADIER Claudine

Objet : Avenant à la convention de groupement de commandes pour l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèque avec le département de la Haute-Vienne

Exposé :

Le Président rappelle que le Département de la Haute-Vienne a mis en place une politique culturelle pour permettre un égal accès à la culture et aux savoirs notamment en matière de lecture publique.

C'est avec cet objectif qu'en 1991, un plan départemental de développement de la lecture publique a été adopté. Il permet de proposer aux communautés de communes et communes des prestations assurées par sa Bibliothèque Départementale et des aides financières, pour la construction et l'aménagement de bibliothèques publiques.

Pour sa part, la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus s'est attachée à mettre en œuvre sur son territoire un service de lecture publique avec l'appui du Conseil Départemental.

C'est dans ce cadre que le Département de la Haute-Vienne a mis en place, en 2017, un groupement de commandes avec les collectivités (37 à ce jour), pour l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèque (petit matériel et accessoires, film souple plastique, étiquettes spécifiques, pochettes adhésives...). Il s'agit de permettre une mutualisation d'achats de ces produits et ainsi de négocier de façon avantageuse les tarifs des fournisseurs.

Cette convention arrivant à échéance en juin 2023, le Département de la Haute-Vienne a proposé aux collectivités de poursuivre ce partenariat jusqu'au 1^{er} décembre 2028 grâce à la signature d'un avenant. Cet avenant régit également les relations entre le coordonnateur (Conseil Départemental de la Haute-Vienne) et les autres membres du groupement.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20230919-2023-58-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèque avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- **autorise** le Président à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 20 septembre 2023.

Le Président,
Emmanuel DEXET

